



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Moyens octroyés à Pôle emploi

Question écrite n° 31223

### Texte de la question

M. Alain Bruneel interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les moyens octroyés à Pôle emploi concernant les personnels afin de faire face à la surcharge de travail à venir. L'établissement est en effet en première ligne face à la crise économique. Selon le ministre de l'économie et des finances, 800 000 emplois seraient menacés. Par ailleurs, les projections macro-économiques de la Banque de France indiquent une perte d'un million d'emplois en 2020-2021 avec un taux de chômage de 11 % en 2021. Il convient donc d'anticiper les besoins en personnels afin de débiter dès maintenant la formation des futurs salariés. Face à la crainte des syndicats qui annoncent des effectifs insuffisants notamment dans les rangs des conseillers en charge de l'indemnisation des publics et des conseillers en charge de leur inscription et de leur accompagnement, il lui demande de clarifier les moyens qui seront alloués à Pôle emploi dans un avenir proche.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bruneel](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31223

**Rubrique :** Chômage

**Ministère interrogé :** [Travail, emploi et insertion](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 5 juillet 2021

**Question publiée au JO le :** [21 juillet 2020](#), page 4953

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)